

60

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme MESTRIES

48786

25 - Jeunesse

Appel à projets Information jeunesse

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 9 février 2023, relative à la politique jeunesse du Département d'Ille-et-Vilaine 2023 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023, relative à l'adoption du budget primitif ;

Expose :

L'Assemblée départementale, lors de sa session du 9 février dernier, a décidé, par le vote d'une enveloppe de 30 000 €, de soutenir l'accompagnement de projets portés par le réseau Information jeunesse du territoire, en lien avec la politique de la collectivité au bénéfice de la jeunesse breillienne.

2 projets vous sont soumis dans ce cadre :

- Le premier est porté par le service information jeunesse de Liffré-Cormier Communauté qui souhaite mettre en œuvre un projet de prévention des conduites à risque. Intitulé « conduites à risques... les pairs en action ! », ce projet se décline en 3 axes principaux d'intervention que sont : la formation des jeunes et professionnel.les à la réduction des risques en milieu festif, la tenue d'un stand de prévention dans les événements sportifs et culturels du territoire, l'organisation de soirées d'échanges entre parents et jeunes sur la thématique des conduites à risque. Un soutien départemental de 2 000 € est sollicité à ce titre.

- La seconde demande de subvention concerne la plateforme « jeunes en projet » proposée par le centre info jeunes Bretagne. Initiée en 2020, cette plateforme a vocation à permettre aux jeunes de diffuser leurs projets, d'identifier et localiser les aides possibles, de favoriser la mise en relation des porteurs de projets et de diffuser des informations. Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient ce projet depuis son lancement en 2020. La présente demande porte sur des développements web du site comme la mise en œuvre de processus dématérialisés, la création de pages locales et autres déploiements.

Le groupe thématique éducation jeunesse en date du 16 octobre dernier a donné un avis favorable, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € pour le service information jeunesse de Liffré-Cormier Communauté et 4 000 € pour le centre info jeunes Bretagne.

Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant de 2 000 € au profit du service information jeunesse de Liffré-Cormier Communauté pour son projet « conduites à risques... les pairs en action ! », selon les détails précisés dans le tableau joint en annexe ;

- d'attribuer une subvention pour un montant de 4 000 € au profit du centre info jeunes Bretagne pour la finalisation du développement web de la plateforme « jeunes en projet », selon les détails précisés dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231901V4

Pour extrait conforme